

## Rassemblement du mercredi 10 juin au rectorat de Toulouse

Plus de 150 personnels de l'Éducation nationale se sont rassemblés devant le rectorat de Toulouse à l'appel de FO, FSU, CGT, SUD, CNT pour l'arrêt des contre-réformes Blanquer et la levée des poursuites contre notre camarade Alain Rey, secrétaire départemental de la FNEC FP-FO du Lot.

Deux délégations intersyndicales ont été reçues.



### Audience auprès du Recteur en défense d'Alain Rey :

Une délégation en direction du Recteur a été reçue pour défendre notre camarade Alain Rey, secrétaire départemental de la FNEC FP-FO du Lot mis en cause dans le cadre de l'exercice de ses mandats syndicaux lors de la mobilisation contre les E3C le 21 janvier dernier à Cahors. Les camarades de la fédération étaient nombreux et une délégation, composée du coordinateur inter-FNEC Toulouse, d'un représentant de la fédération nationale FO, de représentants de la FSU, de la CGT Educ'action, du SNALC, a accompagné Alain Rey.

La délégation a été reçue par la directrice du cabinet du Recteur et le Secrétaire général, le Recteur étant empêché par sa présence à des obsèques. Les représentants du Recteur ont assuré que le Recteur souhaitait l'apaisement dans cette affaire, qu'il n'envisageait pas de procédure disciplinaire. La délégation a demandé que ces paroles soient suivies d'actes, à savoir :

- Intervenir pour que la plainte déposée par le personnel de direction soit retirée
- Accorder la protection fonctionnelle à Alain Rey.

### Audience auprès de l'IA-DASEN de la Haute-Garonne :

Une délégation composée des organisations syndicales qui appelait au rassemblement a été reçue par M. Sieye, IA-DASEN de la Haute-Garonne.

### Compte-rendu :

L'intersyndicale a précisé que ce rassemblement était le premier post-confinement. Elle a rappelé ses revendications au DASEN.

Pendant la période de confinement, les enseignants ont dû faire face à des injonctions contradictoires et des pressions. Ils ont également dû improviser la continuité pédagogique, en utilisant leur matériel personnel et en gérant des contraintes personnelles. Le fonctionnement a reposé entièrement sur la bonne volonté des agents. La continuité pédagogique n'a pas été l'école.

Les conditions sanitaires doivent être garanties pour les personnels (masques FFP2 en particulier pour les médecins et les infirmiers, tests...). Dès qu'il y a un cas de COVID, tout agent qui le demande doit pouvoir être testé et pris en charge par la médecine de prévention.

Tournant le dos à ces revendications, le ministre met en place un protocole inapplicable et inacceptable.

Cette reprise n'est pas la classe. L'école c'est un groupe classe avec un enseignant en présentiel.

Le ministre déroule ses contre-réformes qui territorialisent l'école et s'attaquent aux statuts des personnels.

Il met en place les 2S2C qui permettent d'externaliser les missions de l'école et donnent la main aux mairies. Certaines communes se sont déjà prononcées en faveur de la prolongation des 2S2C en septembre. Que vient faire le sport fédéral dans le scolaire ? Les enseignements d'art sont-ils inquiétés par cette mise en place ?

Le ministre ressort le statut de directeur, comme après le suicide de Christine Renon. Les collègues ont rejeté cette idée de statut.

Il envisage de légiférer sur le télétravail, ce que nous refusons.

Il faut que le ministère entende ses personnels et leurs revendications.

Sur les postes, dans le département, la situation est déjà catastrophique : effectifs parmi l'un des pires de France, le remplacement quasi inexistant, les RASED ont disparu, plus de référent de scolarité...

Nous demandons l'annulation de toutes les fermetures et la création des postes nécessaires à tous les niveaux (enseignants, administratifs, médico-sociaux, AESH...) pour cette rentrée.

Concernant les personnels AESH, encore une fois, ils n'ont pas été pris en considération, la communication a été minimale. Concernant les PIAL, un premier bilan peut être fait, la mutualisation crée des conditions de travail encore plus compliquées, et cela montre la méconnaissance du ministère concernant les missions des AESH. Les ULIS ne sont toujours pas comptabilisés dans les effectifs de classe.

Le DASEN a pris note des revendications nationales et fera remonter au recteur, qui fera remonter au ministre. Les sujets locaux (inclusion, AESH, éducation prioritaire, directeurs, PIAL, contractuels, ...) seront étudiés et auront une réponse.

Il reconnaît le travail mené par les personnels pendant la période de confinement, alors que rien n'était préparé.

Sur l'aspect sanitaire, le respect strict du protocole doit s'appliquer partout. Il reconnaît que le protocole est très lourd et demande un travail considérable aux équipes pour le respecter. Le protocole n'est pas compatible avec un retour de tous les élèves à temps plein. Pour l'instant il n'est pas assoupli.

Concernant les cas de COVID, l'IA rappelle qu'il y a une procédure stricte élaborée par des médecins, qui est suivie à la lettre en relation avec l'ARS. Le DASEN n'a pas la main, il est pour que les tests soient le plus généralisés possible, c'est le médecin traitant qui doit prescrire le test.

L'inquiétude concernant les 2S2C est déjà remontée, c'est porté au niveau national par les organisations syndicales, mais il va les relayer. Ce ne sont pas les mairies qui décideront si les 2S2C perdureront en septembre. L'IA a entendu comme nous, les déclarations disant que ce dispositif avait vocation à devenir un fonctionnement normal à la rentrée. Mais pour l'instant il n'y a pas de texte, ça reste des propos, qui ont fait réagir les Organisations Syndicales et qui ont porté jusqu'au plus haut du ministère. Pour l'instant, l'IA n'a pas la capacité de dire si les 2S2C vont s'organiser. Localement des conventions sont signées, pour permettre d'accueillir de plus en plus d'élèves dans les écoles. Pour l'instant, plus de 20 conventions sont signées et d'autres sont en préparation.

Sur les moyens, c'est une question qui dépend du ministère. Le DASEN ne se prononce pas sur l'enveloppe allouée, son rôle est de répartir les moyens. L'ensemble des moyens dont il disposera en septembre seront répartis sur le territoire. Le DASEN reconnaît que du point de vue pédagogique la

rentrée va être différente. La continuité pédagogique n'est pas l'école et les élèves qui rentreront auront pour certains vécu 6 mois de distanciel.

Sur le distanciel, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, il n'a pas le sentiment qu'il y a une volonté de non-retour à l'école classique. Pour l'instant, le projet de loi n'est qu'un projet. Le distanciel n'a pas vocation à durer, ça n'a été qu'une réponse conjoncturelle. Son plus grand souhait est de retrouver l'école telle qu'on la connaît.

Concernant la comptabilisation des ULIS dans les effectifs, si cela doit se faire ça ne sera pas à la rentrée prochaine pour le premier degré. Ça n'est pas juridiquement ni financièrement infaisable, il faut regarder si c'est faisable dans la Haute-Garonne en fonction des moyens. Il l'a fait dans d'autres départements et pense que c'est logique à partir du moment où l'on prône l'inclusion que l'accueil de ces élèves puissent déclencher une ouverture.

Sur les conditions de la rentrée, il y a plusieurs scénarios à l'étude et qui dépendent du contexte sanitaire. Pour l'instant c'est encore trop tôt pour savoir, l'IA espère que nous serons fixés début juillet, mi-juillet mais cela dépendra d'aspects sanitaires qui dépassent l'Education Nationale. Si les seuils de groupes sont maintenus en septembre cela va changer radicalement la rentrée.

Concernant les AESH, il y a un chemin à faire dans leur accompagnement et leur reconnaissance.

Un secrétaire général a été recruté, il sera en poste à partir du 22 juin. Cela permettra de fonctionner comme une DSDEN classique. Il sera un des interlocuteurs privilégiés des organisations syndicales.

